

Legacion de España
en
Berne.

Berne le 30 Octobre 1882

Monsieur le Président,

Aussitôt le Gouvernement de S. M.
le Roi (mon Auguste Souverain) a pris connais-
sance des considérations que je me suis em-
pressé de lui transmettre après l'entretien
que Votre Excellence a bien voulu m'accor-
der le 26 courant, son premier soin a été
de me communiquer, par télégraphe, que
pour obtenir la prorogation dont il s'agit
il ne faut pas que le conseil Fédéral
s'engage d'avance à réduire jusqu'à
deux francs les droits d'importation des
vins de l'Espagne. D'après ses instructions

Son Excellence

Mr. le Président de la Confédération Helvétique

X-

X-

X-



il suffirait de la part du Haut conseil de prendre en principe l'engagement d'accorder des réductions aux produits espagnols, en general; réductions dont l'importance et la portée seraient déterminées d'après la discussion du nouveau traité de commerce.

Je n'est que sous cette même condition que le Gouvernement de S. M. Catholique a cru pouvoir accorder la prorogation des traités dénoncés, jusqu'au 15 décembre, date à laquelle il espère d'être parvenu à la conclusion des nouveaux traités et à laquelle je me permets d'espérer, à mon tour, que les négociations que nous venons d'entamer pourraient avoir aussi atteint le résultat qu'il faut souhaiter.

En attendant la réponse du Haut

Berne le 30 Octobre 1882

Conseil Fédéral que je m'empresse
 de transmettre à mon Gouvernement, aussi
 tôt qu'elle me sera parvenue, je
 saisis cette occasion, Monsieur le Président
 pour renouveler à Votre Excellence
 les assurances de ma plus haute
 considération.

Le Ministre Négociant de
 Sa Majesté Catholique:

Comte de la Alvirina